

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 9 septembre 2019, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2019-09-84

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2019-09-85

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu le carnet de santé de l'église

2019-09-86

Autorisation pour la signature d'une entente notariée avec M. Martin Lemire, Mme Pierrette Fortin et Mme Fanny Grossiord

Considérant que la municipalité tient à stipuler des conditions à l'obtention du permis de rénovation pour le garage situé au 1180 rue Principale;

En conséquence il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par M. Jérôme Dionne de permettre à la directrice générale de signer une entente notariée pour et au nom de la municipalité d'Aston-Jonction avec M. Martin Lemire, Mme Pierrette Fortin et Mme Fanny Grossiord, les trois propriétaires. *Adopté*

Ratification des comptes payés en août 2019

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Visa	Ebox(45,94\$), Google Apps(41,24\$), JU Houle (386,97 \$), CRL(20,82\$)	494,97 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité Luminaires du 1 ^{er} au 31 juillet	370,14 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du chalet du 18-06 au 15-08	151,15 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du garage du 18-06 au 15-08	40,29 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du bureau du 18-06 au 15-08	177,90 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité luminaires du 1 ^{er} au 30 août	369,86 \$
AD	Visa	Google apps (41,24\$) E-Box (45,94\$) CLR (20,82\$) Batterie lumières d'urgence (34,44\$)	142,44 \$

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

6102	Jacqueline Leblanc	Remplacement du congé de maladie de la dg	2 006,52 \$
6103	Martine Lebeau	Sal. 1 férié, 3 mal. (673,60 \$) Sal. 28-07 au 10-08 (1181,82\$) Sal. du 11 au 24-08(1181,82\$) Sal. du 25-08 au 7-09 (1181,82 \$)	4 219,06 \$
6104	Marc-André Gosselin	2 ^e vers. du sal. de maire (2 518,98 \$) Achat pour dép. et voirie (321,91 \$)	2 840,89 \$
6105	Gaétane Trudel	2 ^e vers. du sal. de conseiller Achat de 3 épipens (301,17 \$)	1 140,82 \$
6106	Benoit Lussier	2 ^e vers. du sal. de conseiller	839,65 \$
6107	Jérôme Dionne	2 ^e vers. du sal. de conseiller	839,65 \$
6108	Alexis Beaupré	2 ^e vers. du sal. de conseiller	839,65 \$
6109	Éric De Courval	2 ^e vers. du sal. de conseiller	839,65 \$
6110	François Therrien	2 ^e vers. du sal. de conseiller	839,65 \$
6111	Canadien National	Entretien passage à niveau août	279,00 \$
6112	Citation Buropro	Papeterie	77,50 \$
6113	Fonds info du territoire	Mutation	4,00 \$
6114	Garage R. Tourigny	Diesel pour tracteur (69.09 \$ + 51,00 \$)	120,09 \$
6115	Georges Boudreault	Asphaltage, voirie, écrasement conteneur	1 093,69 \$
6116	Grenco	Location photocopieur du 12-09 au 12-10-2019	115,26 \$
6117	JU Houle Distribution	Palette d'asphalte froide	386,97 \$
6118	Marco Leblanc Consultant	Formation premier répondants	207,22 \$
6119	Mégaburo	Lect Compteur noir du 12-07 au 12-08 (19.29 \$) Lect compteur couleur (3,91 \$)	23,20 \$
6120	MRC Nicolet-Yamaska	Travaux cours d'eau BR 29	1 815,42 \$
6121	Réseau Biblio	Rencontre d'automne (2 personnes)	68,98 \$
6122	RIGIDBNY	Collecte de septembre	2 165,63 \$
6123	SC Poste	Envoi recommandé (10,91 \$) Timbres (103,47 \$)	114,38 \$
6124	Yvan Bergeron	Tonte de pelouse du 4 au 31 août (4 semaines)	1 250,00 \$
6125	Sébastien Doire	Consultation	137,50 \$

2019-09-87

Ratification des comptes payés en août 2019 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de septembre 2019

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. François Therrien, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en août et autorise le paiement des comptes du mois de septembre 2019, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- Loisirs : M. François Therrien informe les membres du conseil que le camp de jour est terminé et que tout s'est bien passé avec les monitrices. Le comité a commencé la préparation du Noël des enfants.
- RIGIDBNY : Mme Gaétane Trudel nous informe de la possibilité que nos conteneurs soient retirés à cause de tous les problèmes que connaissent la plupart des points de dépôt.
- Bibliothèque : M. Alexis Beaupré nous informe que la responsable de la bibliothèque aimerait bien pouvoir peindre les murs prochainement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si c'est à la municipalité ou à Citadelle de nettoyer le gravier que leurs camions laissent sur la rue Gaudet. Cette question ouvre la discussion à savoir si les camions ne devraient pas passer par la rue Vigneault.
- M. Carl Picard est revenu pour parler du trottoir en face de chez lui qui cause problème depuis l'an dernier. Le conseil demande à la directrice générale de le faire réparer par M. Georges Boudreault.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

- Mme Jacinthe Généreux est venue s'informer de la possibilité de la culture biologique sur le terrain appartenant à M. Guy Gaudet situé sur la rue Morin. C'est que ce terrain n'est pas totalement carré comme il le semble. Une partie sert à créer un rond pour respecter le règlement qui interdit les culs de sac. Elle demande donc si elle peut utiliser cette partie qui appartient à la municipalité. M. le maire lui indique qu'il n'y voit aucun inconvénient mais que la municipalité ne se tient pas responsable des dommages que pourraient subir ses semis dans cette partie. De plus ce terrain restera bien sûr la propriété de la municipalité qui pourrait décider de l'utiliser.
- Une demande a été faite au bureau municipal pour avoir la permission de couper la bordure de ciment pour élargir l'entrée de cours au 295 rue Vigneault. Le conseil demande à la directrice générale d'informer le citoyen que ceci devra être fait par la municipalité et que la facture lui sera ensuite remise. Cette dernière devra donc trouver un entrepreneur capable de faire le travail dans les règles de l'art et de lui demander le coût pour en informer le demandeur avant de procéder aux travaux.
- M. Carl Picard est venu informer le conseil qu'il s'est formé un trou béant derrière son garage. Le tuyau qui a été installé par la municipalité s'est affaissé. Les membres du conseil demandent à la directrice générale de mandater M. Peter Schmidt d'Excavation des Ormes pour aller faire la réparation qui s'impose.
- La directrice générale avait demandé à M. Normand Brûlé de soumissionner pour le déneigement des édifices municipaux. Ayant reçu la soumission M. le maire constate que le prix a été majoré plus que l'on s'y attendait. M. Gosselin demandera donc des explications justifiant cette hausse avant d'octroyer le contrat.
- Une citoyenne a fait remarquer à M. le maire qu'il y a un problème de vitesse excessive sur la rue Vigneault, tout de suite après le chemin de fer. Le conseil demande à la directrice générale de trouver des prix pour un afficheur de vitesse ou des délinéateurs flexibles à mettre au centre de la chaussée.

2019-09-88

Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 53 605 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Jérôme Dionne appuyé par M. Éric De Courval il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Aston-Jonction informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales. *Adopté*

AFFAIRE NOUVELLES

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC NICOLET-YAMASKA

Règlement numéro 176-2019 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche Branche 29

Attendu qu'une demande a été faite et déposée à la Municipalité régionale de Comté Nicolet-Yamaska pour procéder à des travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche et sa branche 29;

Attendu que la responsabilité de la gestion des cours d'eau relève de la MRC Nicolet-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré et résolu d'adopter le présent règlement sous le titre « Règlement numéro 176-2019 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche branche 29 », qu'il y soit statué ce qui suit :

Article 1

La municipalité d'Aston-Jonction autorise le paiement de la facture de 1 815,42 \$ à la municipalité Régionale de comté de Nicolet-Yamaska dans le but de payer les coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche Branche 29.

Article 2

La municipalité répartira ces frais aux propriétaire concernés par le bassin versant et inscrits à la proposition de la répartition finale des coûts reliés des travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche branche 29 tel que déposé par la MRC Nicolet-Yamaska (Annexe 1).

Article 3

La municipalité convient que le propriétaire affecté par cette répartition est :

Patoine \$ Frères	Lot 5445149	1 815,42 \$
-------------------	-------------	-------------

Article 4

Les frais reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche branche 29 seront réclamés au propriétaire affecté par le bassin versant dans son compte de taxes municipales complémentaire qui sera envoyé en septembre 2019.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, soit le jour de sa publication.

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale

Avis de motion : 4 août 2019
Adopté : 9 septembre 2019
Publié : 10 septembre 2019
En vigueur : 10 septembre 2019

2019-09-89

Adoption du règlement 176-2019 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche Branche 29

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré et résolu d'adopter le présent règlement sous le titre « Règlement numéro 176-2019 décrétant la répartition des coûts reliés aux travaux dans le cours d'eau Rivière Blanche branche 29 » *Adopté*

- La directrice générale dépose le rapport d'inspection de prévention incendie du bureau municipal. Le seul correctif à apporter signalé par les pompiers a été corrigé, soit le changement de la pile pour l'éclairage d'urgence.
- Une plainte ayant été reçue au bureau municipal à propos des jappements provenant du chenil appartenant à Mme Véronique Matte-Paquet et M. Dominic Béliveau, ces derniers sont venus rencontrer les membres du conseil. Ils semblent désireux de régler le problème mais aimeraient avoir des précisions sur la plainte afin de pouvoir apporter des correctifs. Une rencontre entre eux et les plaignants sera demandée.

2019-09-90

Résolution d'appui à Drummondville pour l'obtention des Jeux du Québec

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région.

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré d'adopter ce qui suit :

DÉCLARE que la municipalité d'Aston-Jonction appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

DÉCLARE que la municipalité d'Aston-Jonction informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

DÉCLARE que la municipalité d'Aston-Jonction encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

DÉCLARE que la municipalité d'Aston-Jonction est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022. *Adopté*

- La directrice générale présente le guide des nouveaux arrivants, version papier au conseil.

2019-09-91

Annulation du contrat Cogeco

CONSIDÉRANT qu'une solution beaucoup moins coûteuse est disponible pour la connection Internet.

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré de ne pas renouveler le contrat avec Cogeco. *Adopté*

- Une offre de conférence gratuite a été faite par les proches aidants. Les membres du conseil suggèrent de mettre cette offre dans le journal Jonction pour en faire bénéficier la population.

2019-09-92

Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon. *Adopté*

2019-09-93

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Proclamation de la municipalité d'Aston-Jonction à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale. Déclaration présentée au conseil municipal d'Aston-Jonction par la directrice générale le 9 septembre 2019.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Jérôme Dionne de proclamer Aston-Jonction municipalité alliée contre la violence conjugale. *Adopté*

CORRESPONDANCE

- Contact plus
- Agricole idéal
- Québec Vert
- ODO mag
- 3RV@
- Urba
- Infrastructures
- Sensibilisation aux campagnes contre l'herbe à poux de l'association pulmonaire et offre de matériel promotionnel
- Construire, le magazine de la construction
- Convergence SST
- Quorum
- Marché municipal
- Offre de matériel de promotion de la semaine de prévention des incendie-Infrastructure
- Offre de DELL

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2019-09-87 et 2019-09-89, inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-09-94
Clôture de la séance

M. Benoit Lussier propose la levée de la séance à vingt-et-une heures quinze minutes (21 h 15).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière